

SYNTHÈSE

SCHÉMA

DÉPARTEMENTAL

DES SERVICES AUX FAMILLES

DE LA CHARENTE

2023 - 2026



Le nouveau Schéma Départemental 2023-2026 des Services aux Familles (SDSF) de la Charente apparaît comme le cadre structurant pertinent pour assurer, sur les 4 années à venir, une synergie entre acteurs dans les champs de la petite enfance, de l'enfance jeunesse, du soutien à la parentalité tout en respectant les compétences propres de chacune des parties prenantes. Il s'appuie sur :

2

**AMBITIONS
DÉFINIES & PARTAGÉES
PAR LES MEMBRES
DU CDSF**

2 ambitions guident les nouvelles priorités d'actions :

- répondre aux attentes des familles en matière d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité
- favoriser le développement qualitatif des services aux familles de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire

4

**ENGAGEMENTS
FONDATEURS**

4 engagements fondateurs des partenaires du Schéma Départemental des Services aux Familles de la Charente sont respectivement de :

- renforcer le partenariat, la coordination entre les acteurs au service du jeune enfant, de l'enfant, de l'adolescent et de ses parents,
- partager un diagnostic des situations familiales en Charente, des besoins des familles et des professionnels qui y répondent,
- conforter l'approche territorialisée du pilotage de la politique de la petite enfance, de la jeunesse et du soutien à la parentalité,
- élaborer une politique partagée de la petite enfance, de la jeunesse et du soutien à la parentalité valorisant les enjeux éducatifs communs et les compétences parentales.

5

**PRINCIPES
D'ACTION**

5 principes d'action suivants dans une démarche agile, transparente et efficiente :

- la nécessité de renforcer l'information des familles et les partenaires sur l'ensemble des services disponibles (services de soutien à la parentalité, modes de garde...)
- la volonté d'expérimenter afin de faciliter pour les familles l'accès à ces services
- la volonté de rechercher des complémentarités et convergences entre les dispositifs et/ou les opérateurs, dans une logique de synergie et de transversalité et dans le respect des compétences propres à chacune des parties signataire
- l'importance d'articuler le SDSF avec d'autres schémas (schéma directeur de l'animation de la vie sociale, schéma d'organisation sociale et médico-sociale, schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance 2023/2027)
- la nécessité de prévoir des objectifs de rééquilibrage territorial.

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DÉPARTEMENTAL

DONNÉES GÉNÉRALES



+ 6,5 % d'allocataires

(+ 3 989 allocataires - 87% sont sans enfants)
alors que la population globale a diminué de 0,5 %



Stabilité des naissances en Charente
2 984 naissances en 2021



60% de la population concentrée sur ¼ du territoire

Des territoires hétérogènes en matière de richesse (potentiel financier des communes)

PETITE ENFANCE



Diminution du nombre d'enfants de - de 3 ans



Un taux d'activité des femmes avec enfants de moins de 3 ans supérieur à la moyenne nationale, mais disparate selon les territoires

MODES DE GARDE

ACCUEIL COLLECTIF

18 places pour 100 enfants
+ 84 places depuis 2017



1 640 places en accueil collectif



5% de places
Prestation de service unique (Psu)

95% de places
Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)

29 micro-crèches

15 petites crèches

5 crèches

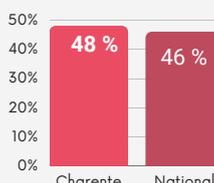
5 grandes crèches & 4 très grandes crèches

5 crèches familiales

1 jardin d'enfants

MARQUEURS DE PRÉCARITÉ

Poids plus élevé de personnes isolées



Une surreprésentation des familles avec enfants de 0-5ans bénéficiaires du RSA : **20 %** contre 15% en France



Familles monoparentales

+ 8 %
entre 2017 et 2021

Surreprésentation des familles monoparentales en Charente
16 %
contre 15 % au niveau national



20 % des monoparents

avec enfants de - de 5 ans sont en recherche d'emploi (15% chez les monoparents d'enfants de 6 à 17 ans)

ACCUEIL INDIVIDUEL

41 places pour 100 enfants

- 17 % d'assistantes maternelles en 5 ans (soit - 286 professionnelles)
- 20 % de places chez les assistantes maternelles (soit - 1 133 places)
- 13 % des assistantes maternelles en exercice ont plus de 60 ans, 18% plus de 55 ans



5 600 places
chez les assistantes maternelles

1 678 assistantes maternelles agréées

18 Maisons d'Assistantes Maternelles

27 Relais Petite Enfance

1 ETP pour 100 assistantes maternelles

ENFANCE & JEUNESSE



66 accueils périscolaires
58 accueils extrascolaires
29 accueils adolescents

8 891 places en accueil périscolaire
5 565 places en accueil extrascolaire

Un prix de revient en moyenne de
5,35 €/h

POURSUITE DES ÉTUDES

- 1 Maison des ados
- 1 Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes
- 34 Promeneurs du net Jeunesse
- 10 Promeneurs du net Parentalité
- 14 Prestations de Services Jeunes



91,9 %

Taux de réussite le plus élevé de l'académie au Baccalauréat



25,6 %

des jeunes poursuivent des études supérieures contre 33 % au niveau national



43 %

Taux d'activité des 15-24 ans inférieur au niveau

PARENTALITÉ



Forte augmentation du nombre des ordonnances de placement et des accouchements sous X

Plus de 100 actions

du réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents sur le département chaque année



23 gestionnaires CLAS sur 7 EPCI

21 LAEP dont 3 itinérants

3 gestionnaires de médiation familiale qui accompagnent 150 mesures / an
3 opérateurs d'espaces rencontre sur 5 sites différents

HANDICAP

1 050

enfants bénéficiaires de l'AEEH



Près de 60% des familles orientées par le PRH le sont vers les centres de loisirs.

PRINCIPALES PROBLÉMATIQUES REPÉRÉES



Paupérisation et accroissement des inégalités



Baisse drastique du nombre de places d'accueil



Maintien et équité de l'offre des services aux familles dans un contexte budgétaire contraint

6 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1

Le **développement de l'offre d'accueil du jeune enfant** en luttant contre les inégalités sociales et territoriales tout en veillant à garantir une qualité d'accueil quel que soit le mode de garde.

2

Compte tenu des difficultés de recrutement de professionnels de la petite enfance, en découle une orientation stratégique liée à la responsabilité du CDSF d'**accompagner l'attractivité des métiers de la petite enfance**

3

L'articulation efficiente entre les temps scolaires et périscolaires pour les enfants de 3 à 11 ans dans un contexte de saturation des accueils de mineurs

4

La progression de la **couverture territoriale des politiques jeunesse** en faveur de l'autonomie des jeunes

5

La prise en compte des besoins spécifiques des mono-parents

6

La préservation du lien parent-enfant

AXE PETITE ENFANCE

VALORISER LES MÉTIERS DE LA PETITE ENFANCE

- Renforcer et déployer la communication sur les métiers de la Petite Enfance
- Favoriser la formation des assistants maternels
- Ouvrir les champs des possibles sur les modalités d'exercice du métier d'assistant maternel
- Accompagner les professionnels dans leur problématique de logement

FACILITER LE DÉVELOPPEMENT DES MAM

- Décrire le parcours d'un porteur de projet MAM avec le rôle de chaque acteur
- Inciter les porteurs de projet à suivre une formation professionnelle qualifiante
- Impulser la création d'une association départementale des MAM

FAVORISER L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE EN ADAPTANT LES MODES D'ACCUEIL

- Organiser des temps de rencontre entre les professionnels de l'insertion professionnelle et ceux de la petite enfance
- Réfléchir, à partir des outils existants, à un parcours "modes d'accueil »
- Promouvoir l'accueil occasionnel
- Développer les crèches à vocation d'insertion professionnelle (Avip)
- Réfléchir à la création d'une association mandataire, qui puissent exercer l'ensemble des démarches administratives pour les familles en insertion professionnelle

PROMOUVOIR LA CRÉATION DE MODES D'ACCUEIL ENVERS LES EMPLOYEURS

Création d'une cellule départementale en charge de recenser l'existant, centraliser les demandes et la réponse en matière d'accompagnement des employeurs (entreprises, club d'entreprises,...) autour de 3 missions.

AXE ENFANCE-JEUNESSE

GARANTIR LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE – ARTICULER LES TEMPS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

- Travailler sur les articulations entre les différentes instances et les différents dispositifs Enfance - Jeunesse
- Poursuivre l'accompagnement des coordinateurs Pedt/ CTG et appui à leur mise en relation avec les acteurs scolaires.
- Créer des outils de communication

ASSURER UNE ÉQUITÉ TERRITORIALE DES POLITIQUES JEUNESSE : FAVORISER L'AUTONOMIE DES JEUNES

- Identifier des thématiques et problématiques de réponse aux besoins sociaux et d'accès aux droits les plus prégnants
- Co-construire des priorités et de la méthodologie avec les acteurs (associations, collectivités et institutions), renforcement des passerelles entre les professionnels de la jeunesse.
- Construire un "panier de services jeunesse", articulation des dispositifs portés par les signataires du SDSF et accompagnement des collectivités signataires des CTG.

PROPOSER UN PARCOURS "AVENIR " DES JEUNES CHARENTAIS

- Poursuivre la coordination entre les acteurs qui interviennent dans les collèges/les lycées.
- Travailler sur les articulations entre les dispositifs de prévention, d'orientation, d'accompagnement, de développement des compétences psychosociales et les relations entre les acteurs scolaires et les acteurs jeunesse.

LUTTER CONTRE LA SATURATION DES ALSH – MÉTIERS DE L'ANIMATION

- Travailler sur des solutions de mutualisation pour optimiser l'utilisation des locaux et le temps de travail des animateurs.
- Valoriser les métiers de l'animation et les faire connaître :
 - Faire un état des lieux des actions menées existantes (Cij, Cio, Centres sociaux, Forum de l'emploi...);
 - Développer des formes de communication « Métiers de l'animation » en direction des jeunes, des élus, du grand-public ;
 - Faire une veille des évolutions du métier d'animateur.

UN PLAN D' ACTIONS ADAPTÉ

AXE SOUTIEN AUX PARENTS

ACCOMPAGNER À « DEVENIR PARENT »

- Mettre en place une commission des financements et de labellisation des projets « 1000 premiers jours »
- Créer un parcours "naissance" unique : information, orientation pour faciliter la mise en relation des parents avec les services de soutien à la parentalité de chaque territoire
- Proposer un programme de formations annuelles inter-catégorielles

PERMETTRE DES TEMPS DE RÉPIT FAMILIAL

- Organiser des campagnes de sensibilisation à destination des familles
- Promouvoir les professionnels, services et actions à disposition des familles sur les territoires
- Création d'un programme de formations annuelles inter-catégorielles

SOUTENIR LES PARENTS SEULS

Réaliser une enquête à deux volets (besoins et attentes des monoparents et des parents non hébergeants)

Renforcer les dispositifs de garde à domicile (expérimentation de la certification "baby-sitter" avec un programme de formation, création de réseau solidarité/service à l'échelle de micro-territoires)

Développer un programme d'accompagnement pour les parents non-hébergeants

AXE TRANSVERSAL

PÔLE RESSOURCES HANDICAP : AUTONOMIE DES STRUCTURES, DES TERRITOIRES ET ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

- Outiller les structures et professionnels de droit commun afin qu'ils soient en mesure de se situer en ce qui concerne l'inclusion des enfants en situation de handicap et sachent évaluer leurs compétences
- Recenser les besoins et faciliter le départ en formation des professionnels des structures
- Accompagner les structures Eaje et Alsh dans la mise en place des mesures indispensables au titre de leur mission d'accueil des enfants en situation de handicap
- Accompagner les familles en fonction de leurs besoins et favoriser le partenariat
- Effectuer une fonction de veille continue permettant d'accroître le fond ressources disponible pour les familles et les territoires
- Contribuer, au besoin, en tant qu'expert, au projet territorial d'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs des communautés de communes et d'agglomérations.
- Animer des équipes pluridisciplinaires territoriales, chargées de construire une solution d'accueil et d'aménagement du temps de chaque enfant en situation de handicap

UN OBSERVATOIRE À L'APPUI DU SCHÉMA

A partir de la création d'outils collaboratifs partagés entre institutions, réaliser une veille sociale ciblée afin de répondre au mieux aux besoins des familles et prendre en compte les besoins des professionnels pour l'exercice de leur mission.

Il est indispensable de :

- Prendre en compte les études réalisées et les attentes ou demandes du comité départemental des services aux familles (CDSF)
- Identifier des états des lieux à réaliser en fonction des actions portées par le SDSF
- S'appuyer sur les compétences et les ressources de chaque partenaire
- Capitaliser les données de suivi du SDSF (en attente de critères nationaux afin d'articuler les actions du SDSF et des CTG).

